

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PALAIS DU 04 février 2026

Le quatre février deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Palais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le trente janvier deux mil vingt-six et transmise par voie électronique le trente janvier deux mil vingt-six et sous la présidence de ce dernier.

**Présents** : M. MASSONDO Charles, Mme CURUTCHET Marie-Jeanne, M. BOURDE Arnaud, Mme VIVIER Karine, M. CHRISTY Robert, M. ETCHEPAREBORDE Arnaud, M. AYCAGUER Pettan, Mme PREBENDE Amaia, Mme EYHERABIDE Marie, M. GARICOITZ Daniel, Mme AROTCE Marie-Noëlle, M. MOAL-DARRIGADE Paul, Mme BISCAY DONAPETRY.

**Absents** : M. DARRIEUX-JUSON Olivier, Mme LEGARTO Monique, Mme BAUMGARTH Florence, Mme HAGET Marguerite, M. ASTABIE Arnaud, M. LAMARQUE Iban.

## **Absents mais avaient donné pouvoir :**

M. DARRIEUX-JUSON Olivier donne pouvoir à M. MASSONDO Charles  
Mme LEGARTO Monique, donne pouvoir Mme CURUTCHET Marie-Jeanne  
Mme BAUMGARTH Florence donne pouvoir à Mme VIVIER Karine  
Mme HAGET Marguerite donne pouvoir à M. AYCAGUER Pettan  
M. ASTABIE Arnaud donne pouvoir à M. GARICOITZ Daniel.

**Secrétaire de séance** : M. CHRISTY Robert

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 08 janvier 2026
- Vote des comptes de gestion de l'exercice 2025 (Commune, Chemins-Bideak, Cimetière)
- Vote des comptes administratifs de l'exercice 2025 (Commune, Chemins-Bideak, Cimetière)
- Création d'un emploi permanent à temps complet
- Attribution d'un fonds de concours par la Communauté d'Agglomération Pays Basque : Autorisation de signature de la convention
- Désaffectation et déclassement de parcelles cadastrés section C 1784 et C 1785
- Convention entre la commune de Saint-Palais et l'Association des Amis du Musée de Basse-Navarre : Autorisation de signature
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

## **0. Approbation des procès-verbaux de la réunion du conseil municipal du 08 janvier 2026**

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 04 décembre 2025.

## **1. DÉLIBÉRATIONS N° 04022026-1 à N° 04022026-3- Vote des comptes de gestion de l'exercice 2025 (Commune, Chemins-Bideak, Cimetière)**

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion. La comptabilité des budgets est gérée en double par la Commune et le Trésorier. Au moment de la clôture soit au centime le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme à ses écritures.

Les comptes de gestion du budget « commune », « Chemins – Bideak », et « Cimetière », sont soumis au conseil municipal.

La Trésorière certifie que les résultats du compte de gestion sont identiques aux à ceux du compte administratif.

Le compte de gestion du budget « Commune » est adopté à la majorité de 13 voix pour et 3 abstentions.

Le compte de gestion du budget « Chemins Bideak » est adopté à la majorité de 13 voix pour et 3 abstentions.

Le compte de gestion du budget « Cimetière » est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **2. DÉLIBÉRATION N° 04022026-4 - Vote du compte administratif de l'exercice 2025 de la Commune**

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs des différents budgets :

- Compte administratif Commune :

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

	Année 2024			Année 2025		
	Budget	Réalisé	% réal.	Budget	Réalisé	% réal.
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
011 - Charges à caractère général	534 778,55	486 128,10	92	583 220,00	541 294,76	93
80 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	168 018,55	149 535,32	88	163 500,00	169 281,80	104
81 - SERVICES EXTERIEURS	207 360,00	207 941,84	100	263 660,00	210 158,93	80
82 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	128 400,00	104 988,70	81	121 060,00	130 294,03	108
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	31 000,00	33 862,24	108	35 000,00	31 560,00	90
012 - Charges de personnel et frais assimilés	695 000,00	650 485,99	93	747 900,00	644 974,93	86
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS				3 000,00	5 984,38	200
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	17 000,00	15 324,89	90	16 600,00	14 631,85	88
64 - CHARGES DE PERSONNEL	678 000,00	635 161,10	93	728 300,00	624 358,70	86
014 - Atténuations de produits	16 523,00	16 523,00	100	34 523,00	32 140,00	93
65 - Autres charges de gestion courante	580 746,17	471 402,37	81	526 199,96	380 499,04	72
66 - Charges financières	40 035,99	40 035,99	100	36 700,00	35 438,91	97
67 - Charges spécifiques	1 647,26	1 666,81	101	200,00	172,29	86
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	50 000,00	50 000,00	100	50 000,00	50 000,00	100
Total dépenses réelles	1 918 730,97	1 724 742,26	89	1 978 742,96	1 684 519,93	85
Total dépenses d'ordre	631 608,78	112 248,57	17	989 775,25	457 744,86	46
Total dépenses de fonctionnement	2 550 339,75	1 836 990,83	72	2 968 518,21	2 142 264,79	72

	Année 2024			Année 2025		
	Budget	Réalisé	% réal.	Budget	Réalisé	% réal.
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>						
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	114 520,00	111 450,30	97	114 595,00	124 150,88	108
73 - Impôts et taxes	671 904,16	673 806,85	100	648 870,00	599 075,63	92
731 - Impositions directes	866 632,00	954 342,00	110	938 855,00	931 180,00	99
74 - Dotations et participations	342 412,00	371 856,78	108	386 980,00	380 229,79	98
75 - Autres produits de gestion courante	93 647,08	84 475,28	90	30 020,00	40 669,47	136
76 - Produits financiers		6 484,18	0	50,00	4 220,85	1 000
77 - Produits spécifiques		65 624,59	0			
013 - Atténuations de charges		13 360,83	0	1 030,10	15 714,15	1 000
002 - Excédent de fonctionnement reporté	416 213,93	416 213,93	100	668 075,79	668 075,79	100
Total recettes réelles	2 505 329,17	2 697 814,74	107	2 788 475,89	2 763 316,56	99
Total recettes d'ordre	45 010,58	46 623,98	103	180 042,32	135 031,74	75
Total recettes de fonctionnement	2 550 339,75	2 744 438,72	107	2 968 518,21	2 898 348,30	98

	Année 2024			Année 2025		
	Budget	Réalisé	% réal.	Budget	Réalisé	% réal.
<b>SOLDE DE FONCTIONNEMENT</b>						
Solde de fonctionnement	907 247,89	-907 247,89	0	756 083,51	-756 083,51	0

TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Dépenses		Recettes		Solde	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Solde
111 - TRAVAUX VOIRIE	97 562,05	7 372,82	0,00	0,00	0,00	0,00
212 - Agencements et aménagements d	5 000,00	1 015,22				3 984,78
2151 - Réseaux de voirie		3 251,64				-3 251,64
2152 - Installations de voirie	92 562,05					92 562,05
2157 - Matériel et outillage technique		3 105,96				-3 105,96
118 - ACHAT MATERIEL	55 135,99	46 118,20	0,00	0,00	0,00	9 017,79
2182 - Matériel de transport		23 400,00				-23 400,00
2188 - Autres immobilisations corporelle	55 135,99	22 718,20				32 417,79
125 - ECOLE	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	0,00
			30 000,00	30 000,00	30 000,00	0,00
188 - ACHAT DE TERRAIN	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111 - Terrains nus	14 000,00					14 000,00
196 - Bâtiments communaux	0,00	0,00	29 100,00	0,00	29 100,00	0,00
			29 100,00	0,00	29 100,00	29 100,00
206 - Construction d'une salle de sport	151 063,41	151 000,00	0,00	0,00	0,00	63,41
204112 - Bâtiments et installations	151 063,41					151 063,41
2041512 - Bâtiments et installations		151 000,00				-151 000,00
218 - Aménagement Ordures ménager	26 272,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 272,00
204112 - Bâtiments et installations	26 272,00					26 272,00
219 - Réhabilitation fronton	430 986,30	285 533,52	93 000,00	26 651,51	66 348,49	
2131 - Bâtiments publics	321 297,02	278 393,52	53 000,00	26 651,51	26 348,49	
2138 - Autres constructions	109 689,28	7 140,00	40 000,00		40 000,00	
221 - Etude urbanistique centre bourg	2 329,42	0,00	38 980,80	0,00	38 980,80	
203 - Frais d'études, rech. & dév. & frais d	2 329,42		34 980,80		34 980,80	
			4 000,00		4 000,00	
222 - Aménagement Avenue de Navarr	4 000,00	3 696,00	0,00	9 331,34	-9 331,34	
2151 - Réseaux de voirie		3 696,00		9 331,34	-9 331,34	
2152 - Installations de voirie	4 000,00					
225 - Airetik : vestiaires	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138 - Autres constructions	7 000,00					
226 - Aide à l'amélioration de l'Habitat O	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422 - Bâtiments et installations	2 500,00					
227 - AVELO3	50 000,00	0,00	26 500,00	0,00	26 500,00	
203 - Frais d'études, rech. & dév. & frais d	50 000,00		26 500,00		26 500,00	
229 - Liaison structurelle pôle scolaire	152 500,00	152 250,21	23 000,00	0,00	23 000,00	
203 - Frais d'études, rech. & dév. & frais d	5 000,00	4 920,00	23 000,00		23 000,00	

TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Budget	Réalisé	Solde	Recettes	Budget	Réalisé	Solde
2151 - Réseaux de voirie	38 300,00	135 486,00	-97 186,00				
2152 - Installations de voirie	109 200,00	9 924,21	99 275,79				
21538 - Autres réseaux		1 920,00	-1 920,00				
230 - Ecole : mur cour	7 000,00	6 600,00	400,00		0,00	0,00	0,00
2131 - Bâtiments publics	7 000,00	6 600,00	400,00				
231 - Espaces publics des berges de l	41 040,00	9 300,00	31 740,00		24 850,00	0,00	24 850,00
203 - Frais d'études, rech. & dév. & frais d	41 040,00	9 300,00	31 740,00	1316 - Autres établissements publics loc	24 850,00		24 850,00
232 - Réhab. bât./espaces publics sect	793 040,80	48 999,59	744 041,21		530 000,00	30 000,00	500 000,00
203 - Frais d'études, rech. & dév. & frais d	73 860,00	46 936,73	26 923,27	1311 - État et établissements nationaux	100 000,00		100 000,00
2131 - Bâtiments publics		2 062,86	-2 062,86	1312 - Régions	120 000,00		120 000,00
2138 - Autres constructions	719 180,80		719 180,80	13158 - Autres groupements	310 000,00		310 000,00
				13251 - GFP de rattachement		30 000,00	-30 000,00
233 - Mon centre ville à un incroyable c	24 000,00	0,00	24 000,00		10 000,00	10 000,00	0,00
203 - Frais d'études, rech. & dév. & frais d	24 000,00		24 000,00	1316 - Autres établissements publics loc	10 000,00		10 000,00
234 - Restauration et reliure actes état	2 400,00	2 322,71	77,29	1326 - Autres établissements publics loc		10 000,00	-10 000,00
21621 - Biens sous-jacents	2 400,00	2 322,71	77,29		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL OPERATIONS</b>	<b>1 860 829,97</b>	<b>713 193,05</b>	<b>1 147 636,92</b>	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>805 430,80</b>	<b>105 982,85</b>	<b>699 447,95</b>
2041512 - Bâtiments et installations	795 000,00	795 000,00		1641 - Emprunts en euros	200 000,00	200 000,00	
2131 - Bâtiments publics	68 000,00	65 497,51	2 502,49	203 - Frais d'études, rech. & dév. & frais d	68 000,00	65 497,51	2 502,49
				204112 - Bâtiments et installations	795 000,00	795 000,00	
<b>TOTAL NON INDIVIDUALISE</b>	<b>863 000,00</b>	<b>860 497,51</b>	<b>2 502,49</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 063 000,00</b>	<b>1 060 497,51</b>	<b>2 502,49</b>
<b>TOTAL EQUIPEMENT (20,21,23)</b>	<b>2 723 829,97</b>	<b>1 573 690,56</b>	<b>1 150 139,41</b>	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES A L'EQ</b>	<b>1 868 430,80</b>	<b>1 166 480,36</b>	<b>701 950,44</b>
001 - Déficit d'investissement reporté	159 343,40	159 343,40		021 - Virement de la section de fonctionne	487 019,81		487 019,81
1641 - Emprunts en euros	200 273,35	200 273,35		024 - Produits des cessions d'immobilisat	180 000,00		180 000,00
168758 - Autres groupements	46 028,50	28 917,07	17 111,43	10222 - FCTVA	60 000,00	66 460,21	-6 460,21
27638 - Autres établissements publics	121 000,00	121 000,00		10226 - Taxe d'aménagement	20 000,00	13 768,83	6 231,17
2804112 - Bâtiments et installations	180 042,32	135 031,74	45 010,58	1068 - Excédents de fonctionnement cap	239 172,10	239 172,10	
				27638 - Autres établissements publics	73 139,39		73 139,39
				2804112 - Bâtiments et installations	225 052,90		225 052,90
				28041512 - Bâtiments et installations		180 042,32	-180 042,32
				2804182 - Bâtiments et installations	277 702,54	277 702,54	
<b>TOTAL DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>706 687,57</b>	<b>644 565,56</b>	<b>62 122,01</b>	<b>TOTAL RECETTES FINANCIERES</b>	<b>1 562 086,74</b>	<b>777 146,00</b>	<b>784 940,74</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>3 430 517,54</b>	<b>2 218 256,12</b>	<b>1 212 261,42</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>3 430 517,54</b>	<b>1 943 626,36</b>	<b>1 486 891,18</b>

TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Budget	Réalisé	Solde	Recettes	Budget	Réalisé	Solde
----------	--------	---------	-------	----------	--------	---------	-------

Déficit de réalisation de l'investissement :  
(Réel + Ordre)      274 629,76

Au moment du vote Monsieur le Maire se retire de la salle, Mme Curutchet a soumis le compte administratif du budget général au vote du conseil municipal.

#### **Investissement**

Dépenses	Prévu :	3 430 517,54
	Réalisé :	2 218 256,12
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	3 430 517,54
	Réalisé :	1 943 626,36
	Reste à réaliser :	0,00

#### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	2 968 518,21
	Réalisé :	2 142 264,79
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	2 968 518,21
	Réalisé :	2 898 348,30
	Reste à réaliser :	0,00

#### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-274 629,76
Fonctionnement :	756 083,51
Résultat global :	481 453,75

Le compte administratif a été adopté à la majorité de 13 voix pour et 3 abstentions.

### **3. DÉLIBÉRATION N° 04022026-5 - Vote du compte administratif de l'exercice 2025 du Budget Bideak**

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

	Année 2024			Année 2025		
	Budget	Réalisé	% réal.	Budget	Réalisé	% réal.
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
011 - Charges à caractère général	49 628,18	18 724,77	37	52 100,00	22 433,89	43
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	21 200,00	14 318,65	67	21 000,00	9 550,31	46
61 - SERVICES EXTERIEURS	5 700,00	1 356,51	23	8 400,00	6 253,83	75
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	22 728,18	3 049,61	13	22 700,00	6 629,75	29
012 - Charges de personnel et frais assimilés	90 000,00	78 867,29	87	95 000,00	93 849,28	99
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	90 000,00	78 867,29	87	95 000,00	93 849,28	99
66 - Charges financières	9 700,00	9 700,00	0	6 100,00	2 952,85	48
67 - Charges exceptionnelles	91,82	91,82	100	4 200,00	4 157,02	99
002 - Déficit de fonctionnement reporté	18 965,77	18 965,77	100	0	0	0
Total dépenses réelles	168 385,77	116 649,65	69	157 400,00	123 393,04	78
Total dépenses d'ordre	84 930,00	84 234,65	99	89 382,92	89 382,92	100
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>253 315,77</b>	<b>200 884,30</b>	<b>79</b>	<b>246 782,92</b>	<b>212 775,96</b>	<b>86</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>						
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	5 500,00	1 172,07	21	10 600,00	2 812,00	27
74 - Subventions d'exploitation	198 015,77	154 980,00	78	175 678,98	55 000,00	31
75 - Autres produits de gestion courante	6 000,00	26 769,70	446	15 000,00	21 262,63	142
77 - Produits exceptionnels	1 170,30	1 170,30	0	1 010,00	286,67	28
Total recettes réelles	209 515,77	184 092,07	87	202 288,98	79 361,30	39
Total recettes d'ordre	43 800,00	43 787,80	99	44 493,94	44 493,94	100
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>253 315,77</b>	<b>227 879,87</b>	<b>89</b>	<b>246 782,92</b>	<b>123 855,24</b>	<b>50</b>
<b>SOLDE DE FONCTIONNEMENT</b>						
Solde de fonctionnement	Budget	Réalisé	% réal.	Budget	Réalisé	% réal.
		26 995,57	0	-88 920,72	88 920,72	0

TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Budget	Réalisé	Solde	Recettes	Budget	Réalisé	Solde
0001 - Opération "Chemins, Caminos, B	524 000,00	412 333,10	111 666,90		212 408,81	128 424,16	83 984,65
2051 - Concessions et droits assimilés		150,00	-150,00	1311 - Etat et établissements nationaux	6 065,81		6 065,81
2088 - Autres immobilisations incorporel		6 100,00	-6 100,00	1312 - Régions	82 800,00	41 400,00	41 400,00
2135 - Instal.géné.,agencements,aménagement	500 000,00	376 899,33	123 100,67	1313 - Départements	83 952,00	59 461,33	24 490,67
2183 - Matériel de bureau et matériel in		4 866,01	-4 866,01	1315 - Groupements de collectivités	39 591,00	27 562,83	12 028,17
2188 - Autres	24 000,00	24 317,76	-317,76				
<b>TOTAL OPERATIONS</b>	<b>524 000,00</b>	<b>412 333,10</b>	<b>111 666,90</b>	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>212 408,81</b>	<b>128 424,16</b>	<b>83 984,65</b>
				1641 - Emprunts en euros	200 000,00	200 000,00	
				1678 - Autres emprunts & dettes assortis d	121 000,00	121 000,00	
<b>TOTAL NON INDIVIDUALISE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>321 000,00</b>	<b>321 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL EQUIPEMENT (20,21,23)</b>	<b>524 000,00</b>	<b>412 333,10</b>	<b>111 666,90</b>	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES A L'EQ</b>	<b>533 408,81</b>	<b>449 424,16</b>	<b>83 984,65</b>
13911 - Etat et établissements nationaux	4 706,14	4 706,14		001 - Excédent d'investissement reporté	9 846,03	9 846,03	
13912 - Régions	5 486,40	5 486,40		1068 - Autres réserves	26 995,57	26 995,57	
13913 - Départements	16 400,00	16 400,00		28128 - Autres terrains	9 413,25	9 413,25	
13915 - Groupements de collectivités	17 901,40	17 901,40		28135 - Instal.géné.,agencements,aménagement	4 717,46	4 717,46	
1641 - Emprunts en euros	18 000,00	8 584,46	9 415,54	28138 - Autres constructions	60 135,80	60 135,80	
16678 - Remboursements des autres de	73 139,39		73 139,39	28183 - Matériel de bureau et matériel in	1 038,94	1 038,94	
				28184 - Mobilier	4 097,80	4 097,80	
				28188 - Autres	9 979,67	9 979,67	
<b>TOTAL DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>135 633,33</b>	<b>53 078,40</b>	<b>82 554,93</b>	<b>TOTAL RECETTES FINANCIERES</b>	<b>126 224,52</b>	<b>126 224,52</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>659 633,33</b>	<b>465 411,50</b>	<b>194 221,83</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>659 633,33</b>	<b>575 648,68</b>	<b>83 984,65</b>

Excédent de réalisation de l'investissement :  
(Réel + Ordre)

110 237,18

Au moment du vote Monsieur le Maire se retire de la salle, Mme Curutchet a soumis le compte administratif du budget Bideak au vote du conseil municipal.

### **Investissement**

Dépenses	Prévu :	659 633,33
	Réalisé :	465 411,50
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	659 633,33
	Réalisé :	575 648,68
	Reste à réaliser :	0,00

### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	246 782,92
	Réalisé :	212 775,96
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	246 782,92
	Réalisé :	123 855,24
	Reste à réaliser :	0,00

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	110 237,18
Fonctionnement :	-88 920,72
Résultat global :	21 316,46

Le compte administratif a été adopté à la majorité de 13 voix pour et 3 abstentions.

### **4. DÉLIBÉRATION N° 04022026-6 - Vote du compte administratif de l'exercice 2025 du Budget Cimetière**

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

	Année 2024			Année 2025		
	Budget	Réalisé	% réal.	Budget	Réalisé	% réal.
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
011 - Charges à caractère général				33 468,98		0
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS				33 468,98		0
65 - Autres charges de gestion courante	228,28	228,28	100,00	10,00	1,03	10
Total dépenses réelles	228,28	228,28	100,00	33 478,98	1,03	0
Total dépenses d'ordre				1 828,28		0
Total dépenses de fonctionnement	228,28	228,28	100,00	35 307,26	1,03	0
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>						
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses				33 250,70	40 984,05	123
75 - Autres produits de gestion courante	10,00	10,00	100,00	10,00		0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	218,28	218,28	100,00	218,28	218,28	100
Total recettes réelles	228,28	218,28	95,00	33 478,98	41 202,33	123
Total recettes d'ordre				1 828,28	1 828,28	
Total recettes de fonctionnement	228,28	218,28	95,00	35 307,26	43 030,61	122
<b>SOLDE DE FONCTIONNEMENT</b>						
Solde de fonctionnement		218,28	0	0,00	43 029,58	-1 000

TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Budget	Réalisé	Solde	Recettes	Budget	Réalisé	Solde
1 - EXTENSION DU CIMETIERE budget	31 650,70	31 650,70	0,00		0,00	0,00	0,00
4581 - Dépenses (à subdiviser par manda	31 650,70	31 650,70					
<b>TOTAL OPERATIONS</b>	<b>31 650,70</b>	<b>31 650,70</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL NON INDIVIDUALISE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL EQUIPEMENT (20,21,23)</b>	<b>31 650,70</b>	<b>31 650,70</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES A L'EQ</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
3555 - Terrains aménagés	1 828,28	1 828,28		001 - Excédent d'investissement reporté	31 650,70	31 650,70	
				3555 - Terrains aménagés	1 828,28		1 828,28
<b>TOTAL DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>1 828,28</b>	<b>1 828,28</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL RECETTES FINANCIERES</b>	<b>33 478,98</b>	<b>31 650,70</b>	<b>1 828,28</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>33 478,98</b>	<b>33 478,98</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>33 478,98</b>	<b>31 650,70</b>	<b>1 828,28</b>

Déficit de réalisation de l'investissement :  
(Réel + Ordre)

1 828,28

Au moment du vote Monsieur le Maire se retire de la salle, Mme Curutchet a soumis le compte administratif du budget Cimetière au vote du conseil municipal.

### **Investissement**

Dépenses	Prévu :	<b>33 478,98</b>
	Réalisé :	<b>33 478,98</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
Recettes	Prévu :	<b>33 478,98</b>
	Réalisé :	<b>31 650,70</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	<b>35 307,26</b>
	Réalisé :	<b>1,03</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
Recettes	Prévu :	<b>35 307,26</b>
	Réalisé :	<b>43 030,61</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	<b>-1 828,28</b>
Fonctionnement :	<b>43 029,58</b>
Résultat global :	<b>41 201,30</b>

---

Le compte administratif a été adopté à l'unanimité des membres présents.

## **5. DÉLIBÉRATION N° 04022026-7 - Création d'un emploi permanent à temps complet**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins, il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi permanent :

- Grade correspondant à l'emploi : adjoint technique, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe

▪ En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique précité, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

- Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an.

- Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

▪ L'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique.

- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée

Monsieur le Maire propose :

- la création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'agent des services techniques polyvalent à temps complet,

- qu'à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques au grade d'adjoint technique, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe

- que l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : maintenance des bâtiments communaux, entretien et travaux de voirie, propreté des espaces verts et des espaces publics, entretien des véhicules, travaux en régie...

- que la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

- Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code (2° de l'article L.332-8).

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Cet emploi contractuel serait doté d'un traitement afférent à un indice brut compris entre 367 et 371

- Le tableau des effectifs serait modifié à compter du 1er avril 2025.

- de l'autoriser à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide la création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'agent des services techniques polyvalent à temps complet à compter du 01 avril 2026. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques au grade d'adjoint technique, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe. L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : maintenance des bâtiments communaux, entretien et travaux de voirie, propreté des espaces verts et des espaces publics, entretien des véhicules, travaux en régie...

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné. Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code (2° de l'article L.332-8).

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Cet emploi contractuel serait doté d'un traitement afférent à un indice brut compris entre 367 et 371. Le tableau des effectifs sera modifié à compter du 1er avril 2026. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à la déclaration de vacance de poste et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.

## **6. DÉLIBÉRATION N° 04022026-8 et 9 - Attribution d'un fonds de concours par la Communauté d'Agglomération Pays Basque : Autorisation de signature de la convention**

Monsieur le Maire rappelle les décisions en date du 16 octobre 2025 du conseil municipal qui décide de lancer :

- l'étude du confort d'été et une mission d'audit énergétique dans les bâtiments de la partie élémentaire de l'école publique.
- dans le cadre de la valorisation de la mobilité à vélo sur Saint-Palais, une étude de faisabilité de création d'itinéraires à vélo de proximité

Des aides avaient été sollicité auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque au titre du FDC PVD.

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a décidé dans sa séance en date du 06 décembre 2025 d'attribuer à la commune de Saint-Palais les fonds de concours suivants :

- un fonds de concours de 2 890,00 € pour la réalisation de cette étude préalable à la rénovation de l'école publique.
- un fonds de concours de 4 730,00 € pour la réalisation de l'étude : Itinéraires à vélo de proximité

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution de ces fonds de concours par la Communauté d'Agglomération Pays Basque et autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante.

## **7. DÉLIBÉRATION N° 04022026-10 - Désaffectation et déclassement de parcelles cadastrés section C 1784, et C 1785**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations en date du 03 juin 2021 décidant la vente du bâtiment de l'ancienne école, ayant pour usage une maison des associations, cadastrée suite au document d'arpentage section C n° 1784 et celle en date du 04 mai 2023 décidant la mise à disposition par un bail emphytéotique d'une partie de la parcelle cadastrée section C 580.

Un document d'arpentage a été établi. les parcelles faisant l'objet d'un bail emphytéotique sont à présent cadastrées section C n° 1785, et C 1790.

Monsieur le Maire fait apparaître sur grand écran, à l'assemblée, le document d'arpentage dans lequel figurent toutes les parcelles mentionnées précédemment.

Il informe l'assemblée que pour pouvoir signer la vente, le notaire sollicite une délibération qui désaffecte l'ancienne école et l'incorpore au domaine privé de la Commune. Monsieur le Préfet avait émis un avis favorable à la procédure de désaffectation.

Le Maire rappelle que la Commune va signer le bail emphytéotique en vue de permettre à l'association Santé Services de créer des places de stationnement devant l'école.

Les places de stationnement vont être créées sur la parcelle communale cadastrée section C n°1785 et C n° 1790 qui vient d'être détachée de l'espace vert situé devant l'école. Le notaire en charge de préparer le bail emphytéotique demande à la Commune de lui communiquer l'acte de déclassement de cet espace du domaine public.

Tout d'abord, force est de constater que cet espace vert situé devant l'école communale n'était absolument pas affecté au service de l'enseignement et est à ce jour clôturé. Ceci dit, on peut malgré tout considérer que cet espace vert faisait partie de l'enceinte de l'école et qu'il faut le déclasser du domaine public et l'incorporer au domaine privé communal pour pouvoir le mettre à disposition par bail emphytéotique.

Monsieur le Maire propose de déclasser l'espace vert situé devant l'école communale, cadastré section C n° 1785 et C n° 1790 et le bâtiment de l'ancien école cadastré section C n° 1784, et en conséquence d'incorporer ces parcelles au domaine privé communal, de charger le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de déclasser l'espace vert situé devant l'école communale, cadastré section C n° 1785 et section n° 1790. et le bâtiment de l'ancien école cadastré section C n° 1784. Il décide d'incorporer les parcelles cadastrées section C n° 1785, section C n° 1790 et section n° 1784 au domaine privé communal et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **8. DÉLIBÉRATION N° 04022026-11 - Convention entre la commune de Saint-Palais et l'Association des Amis du Musée de Basse-Navarre : Autorisation de signature**

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers ont été au préalable destinataires du projet de convention. La présente convention a pour objet de déterminer les engagements des deux parties concernant le fonctionnement du musée et la nature des actions concertées qui seront mises en oeuvre avec ou autour du Musée de Basse-Navarre, afin d'assurer son rayonnement, de contribuer à l'enrichissement et à la conservation de ses collections et à son animation.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

## **9. Compte rendu des commissions**

### **- Commission Santé – Social – C.C.A.S :**

Une rencontre a eu lieu avec l'Institut Don Bosco. L'Institut Don Bosco accompagne des mineurs migrants vers l'autonomie et l'insertion sociale.

Il en ressort que ces jeunes se sont sentis bien accueillis à Saint-Palais. 35 sont passés par cette structure, 15 sont sortis de ce dispositif

Le prochain conseil d'administration du CCAS est prévu le jeudi 05 mars prochain à 17 h 30.

## **- Commission Vie scolaire – Education -Jeunesse - Sports :**

- Essor Basque : 06 février 2026

En prévision d'un remplacement, il sera nécessaire de recruter pour assurer les missions de ménage, service à la cantine et de garderie.

- Ussp Cyclo : Une rencontre a eu lieu. Suite à l'acquisition d'un vélo, l'entraînement de jeunes est possible. La course cycliste lors des fêtes de Saint-Palais sera organisée par le cyclo Amikuze et le club salisien

- Rencontre Moto Club des 2 Gaves : Les 11, 12 et 13 septembre prochains aura lieu le rallye moto tout terrain (1<sup>ère</sup> en France).

## **- Commission linguistique :**

L'association Bertsularien Lagunak : Elle s'est rendue dans les écoles

Korrika : Saint-Palais sera traversé le 19 mars 2026 à 19 h 30.

Libertimendu : 18 février 2026

Korrika : 19 mars 2026

Bertsularien Lagunak : 03 octobre 2026 à airetik

Bil Ta Garbi : Lancement compostage de quartier au square Bidegorry" les 7/02 ; 10/02 et 12/02

## **- Commission travaux – urbanisme - environnement :**

- PLUI Amikuze – Présentation de l'évolution du dossier

Le Comité de pilotage (COPIL) du PLUI Amikuze s'est réuni le 3 février 2026 afin de présenter l'évolution du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Pour rappel, le PLUI a été arrêté une première fois le 27 septembre 2025 par le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, sur la base de la consommation foncière comptabilisée au 31 décembre 2024.

Suite à cette étape, les communes ont émis leurs avis, répartis comme suit :

- 21 avis favorables ;
- 3 avis favorables avec observations : Amorots, Larribar et Saint-Palais ;
- 2 avis considérés comme défavorables en raison du nombre d'observations formulées :

Arberats et Méharin ;

- 2 avis défavorables : Arancou et Arraute-Charritte.

Compte tenu de ces éléments, un nouvel arrêt du projet doit être prononcé par le Conseil Communautaire. Par ailleurs, les personnes publiques associées ont également formulé plusieurs observations, portant notamment sur les zonages et la consommation foncière. Ces observations devront faire l'objet de réponses argumentées dans le cadre de l'enquête publique.

Trois options ont été présentées lors du COPIL :

- Option n°1 : arrêt du projet sans modification lors du Conseil communautaire du 28 février 2026, permettant une enquête publique en juin/juillet 2026, une validation à l'automne 2026 et une approbation définitive avec mise en œuvre fin 2026 ou début 2027 ;

- Option n°2 : arrêt du projet en juin 2026 sans modification, avec le risque d'intégrer la consommation foncière de l'année 2025, ce qui repousserait l'approbation à 2027 ;

- Option n°3 : arrêt du projet avec modifications, impliquant la prise en compte de la consommation foncière 2025 et la reprise complète de la procédure.

Le Comité de pilotage a retenu l'option n°1.

- Autorisations d'urbanisme délivrées sur la commune au 31 janvier 2026 :

Ce point permet de faire un bilan des demandes et autorisations en cours, notamment les déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager et certificats d'urbanisme.

Dossier	Décision	Délivrée	Demandeur	Terrain	Parcelle	Travaux
CUA 64 493 2500040		13/10/2025	Notaire DA SILVA MACHADO / JUNQUA-LAMARQUE	12 place du Foirail	C 0252, C 0811, C 0251	Informatif
CUA 64 493 2500041		13/10/2025	CURUTCHET IMMO JP CONSEILS IMMO	2666 Avenue de Gibraltar	A 0677	Informatif
CUA 64 493 2500042		23/10/2025	Notaire DA SILVA MACHADO / JUNQUA-LAMARQUE	270 route d'Ithorrotz	A 0752	Informatif
CUA 64 493 2500043		23/10/2025	Notaire SCP HAU-PALÉ ET GOURGUES	40 bis avenue du Bois de la Ville	A 0795	Informatif
CUA 64 493 2500044		12/11/2025	notaire Maître Karine MOUSQUES-OSPITAL	13 Place du Général de Gaulle	C 0143	Informatif
CUA 64 493 2500045		25/11/2025	Notaire DA SILVA MACHADO / JUNQUA-LAMARQUE	rue Gambetta	C 1679, C 1678	Informatif
CUA 64 493 2500046		01/12/2025	office notarial Jonathan DA SILVA MACHADO et Michel JUNQUA-LAMARQUE, Notaire	42 rue du palais de justice	C 1527	Informatif
CUA 64 493 2500047		02/12/2025	SARL JONATHAN DA SILVA MACHADO & MICHEL JUNQUA-LAMARQUE SARL JONATHAN DA SILVA MACHADO & MICHEL JUNQUA-LAMARQUE	725 Avenue de Navarre	B 0061	Informatif
CUA 64 493 2500049		16/12/2025	Notaires GOMEZ-COCHELIN-SAUTIER	44 rue Thiers	C 1467, C 1469	Informatif
CUA 64 493 2500050		16/12/2025	Notaire DA SILVA MACHADO / JUNQUA-LAMARQUE	15 rue Soro Handi	B 0128	Informatif
CUA 64 493 2500051		15/01/2026	DUPOUY ET ASSOCIES SARL DUPOUY ET ASSOCIES	35 RUE DU PERE CAZENAVE	B 1328	Informatif
CUA 64 493 2500052		15/01/2026	CURUTCHET IMMO JP CONSEILS IMMO	40 rue Pertikenea	B 0459, B 0714	Informatif
CUA 64 493 2600001		15/01/2026	SELARL JEROME GOUFFRANT, notaire SELARL JEROME GOUFFRANT, notaire	Lotissement TOKI ONA	B 1357	Informatif
CUA 64 493 2600002		15/01/2026	Notaire DA SILVA MACHADO / JUNQUA-LAMARQUE	Lahiria	B 0569	Informatif
CUA 64 493 2600003		29/01/2026	Notaire DA SILVA MACHADO / JUNQUA-LAMARQUE	46 avenue du bois de la ville	A 0446, C 0183, C 0776	Informatif
CUA 64 493 2600004		29/01/2026	Notaire DA SILVA MACHADO / JUNQUA-LAMARQUE	238 rue Esperantza	C 1701	Informatif
CUB 64 493 2500048	avis favorable	28/01/2026	BARBASTE François	rue Oxidoy	C 0608	Le projet consiste à bâtir un ensemble immobilier sur 3 niveaux
DP 64 493 2500016 M01	avis favorable	16/01/2026	COL COL - Comité Ouvrier du Logement	7 RUE DU PALAIS DE JUSTICE	C 1226	Mise en place d'un skydome de désenfumage en toiture, Façade Sud-Est: encadrements bois
DP 64 493 2500029	accord tacite	06/10/2025	DEL BEL Philippe	10 Lopépé	C 1659, C 1663	Création d'un auvent adossé à 2 murs
DP 64 493 2500037	avis favorable	07/10/2025	BAYLE-LASSERRE Joël	11 - 25 Avenue de Navarre	C 0425	Création de 2 logements dans la maison principale + changement de classe énergétique des logements. Changement de toutes les menuiseries en PVC double vitrage en blanc sans modification des ouvertures.
DP 64 493 2500038	avis favorable	24/11/2025	JACQUEMOT Julien	17 Rue de la Bidouze	C 0150	Remplacement des menuiseries extérieures Agrandissement de l'ouverture d'une fenêtre Ravalement de façade
DP 64 493 2500039	Rejet Tacite Pièces complémentaires non fournies	18/12/2025	CLAVE Delphine	1485 Chemin de Lukumendi Jorienborda	A 0273	Il s'agit de la construction d'une cabane agricole en bois de 18 m²
DP 64 493 2500040	avis favorable	21/10/2025	COUSSIRAT Catherine	57 Rue du Palais de Justice	C 0406	Modification d'une menuiserie en façade.
DP 64 493 2500041	avis défavorable	15/10/2025	ANGLADE Jean-François	520 Route de Pertikenea Pertic	B 1289	Détachement d'un terrain à bâtir pour maison individuelle
DP 64 493 2500042	avis favorable	24/11/2025	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE	6 Avenue de Garris	C 0675	Pose d'une centrale photovoltaïque sur toiture de la société
DP 64 493 2500043	avis favorable	13/10/2025	COMMUNAUTE AGGLOMERATION PAYS BASQUE	450 ROUTE ESQUILAMBORDE	B 1171	Création d'une extension des vestiaires de foot de Saint-Palais, afin de créer un espace de stockage de matériel sportif.
DP 64 493 2500044	avis favorable	13/10/2025	AMOUREUX Patrick	270 Chemin de Lukumendi	A 0551	Construction d'un abri de jardin d'environ 12 m², de couleur blanche pour les façades, une porte couleur rouge et la couverture en tuiles canal
DP 64 493 2500045	avis favorable	27/10/2025	BERRIA Arnaud-Joseph	Lotissement Dotorea Lot 16	C 1702	Abri de voiture Pose d'un auvent
DP 64 493 2500046	avis favorable	15/12/2025	DEPORCQ Stéphane	681 Route d'Ithorrotz Gibraltar	A 0666, A 0750	Construction d'un abri de jardin ouvert
DP 64 493 2500048	avis favorable	05/01/2026	SAS ECOA	15 Avenue de Garris	C 1331	Remplacement vantail de la vitrine
DP 64 493 2500050	avis favorable	24/12/2025	SUPERVIE Isabelle	210 Rue Lagarrague	A 0468	Pose de panneaux solaires photovoltaïques
PA 64 493 2500003	avis défavorable	16/12/2025	MAD PROMOTION	355 Rue de Pertikenea PERTIC	B 0084, B 0458	Création d'un lotissement de 3 lots à vocation tertiaire ou habitat
PA 64 493 2500004	avis favorable avec prescriptions	19/01/2026	SAS CAPCAZAL CAPCAZAL	560 Rue du Mont Saint-Sauveur	B 0160, B 0161, B 0162	Création d'un lotissement de 5 lots et 2 macro-lots à usage d'habitation, de service, de bureau, d'artisanat, de commerce et hôtelier.
PC 64 493 2280005 M01	avis favorable avec prescriptions	07/10/2025	SOCQUARD Nadège	1 Impasse Béhoteguy	C 1608	Le logement créé est modifié en « gîte » de 3 chambres pour pèlerins
PC 64 493 2500008	avis favorable	13/11/2025	CASET URRUTY Christelle	276 rue du Mont Saint-Sauveur LOT 2 Lotissement Toki Ona	B 1346	Construction d'une maison individuelle
PC 64 493 2500009	avis favorable	03/11/2025	LURO Dominique	Chemin de Plantaberria	A 0221	Construction d'une maison individuelle
PC 64 493 2500011	avis défavorable	19/01/2026	DARDEN Jean Noel	Avenue de Gibraltar	A 0419	Extension d'un bâtiment existant pour rangement de matériel et stockage de fourrage
PC 64 493 2500012	avis favorable	26/01/2026	BRUGAT MARIE LINE	Lot 13 Lotissement Toki-Ona	B 1357	Construction d'une maison individuelle
PC 64 493 2500013	avis favorable	26/01/2026	BENGOCHEA Vincent	Joli coeur	A 0822, A 0827	Construction d'une maison individuelle

## 10. Questions diverses

- Halle aux cochons : Du fait de la saturation du poste source d'Aicirits, les projets de couverture photovoltaïques qui sont au-delà de 36 kva ne peuvent être réalisés dans l'immédiat.

- TE 64 procéder au déploiement de l'IRVE (infrastructure de recharge de véhicule électrique)

- Centre équestre : l'appel d'offre pour la délégation du centre équestre va être lancée dans les prochains jours

- Comité des fêtes de Saint-Palais : La co-présidence est assurée par M. Ticoulet Théo et Mme Caset Aurélia

*Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 04022026-1 à 04022026-11.*

<u>Signature du Maire</u> :	<u>Signature du secrétaire de séance</u> :
-----------------------------	--